



Enquête sur la hausse des taux d'électricité

Avis

Le ministre de l'Énergie a demandé à la **Commission de l'énergie et des services publics** (la « Commission ») d'enquêter sur la nécessité de la hausse tarifaire de trois pour cent pour les usagers de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB et de lui présenter un rapport de cette enquête. Cette augmentation est entrée en vigueur le 1er avril 2009. La Commission juge qu'il est de l'intérêt général de compléter cette enquête le plus rapidement possible.

La Commission a demandé à Distribution et service à la clientèle Énergie NB de déposer, d'ici le 30 avril 2009, l'ensemble des documents relatifs aux recettes et aux charges présentées par Distribution et service à la clientèle Énergie NB pour justifier la nécessité de cette augmentation de trois pour cent pour l'année financière 2009-2010. Les parties intéressées pourront obtenir ces documents à partir du site Web de Distribution et service à la clientèle Énergie NB, dès le 30 avril 2009, ou en communiquant avec Distribution et service à la clientèle Énergie NB.

De plus, la Commission a retenu les services d'un consultant financier indépendant pour effectuer l'étude de certains aspects relatifs aux renseignements fournis par Distribution et service à la clientèle Énergie NB et lui a demandé de présenter un rapport des résultats de cette étude. Le rapport sera disponible sur le site Web de la Commission le 15 mai 2009.

Une audience publique aura lieu le 27 mai 2009, dès 9 h 30, au Delta Brunswick, à Saint John.

Une enquête se distingue d'une étude relative à une demande tarifaire présentée par Distribution et service à la clientèle Énergie NB. L'enquête menée par la Commission se limite à une révision des recettes et des charges prévues par Distribution et service à la clientèle Énergie NB pour l'année 2009/2010. Cette enquête de la Commission n'a pas pour but d'étudier la répartition des coûts selon les catégories d'utilisateur ni d'évaluer la conception tarifaire utilisée par Distribution et service à la clientèle Énergie NB.

Le public peut participer à l'enquête de deux façons :

- (a) En présentant un mémoire à la Commission d'ici le 20 mai 2009.
- (b) En participant à l'audience publique.

Les parties qui veulent participer à l'audience publique doivent s'enregistrer avec la Commission et Distribution et service à la clientèle Énergie NB avant le 30 avril 2009.

Les personnes inscrites peuvent soumettre des questions à clientèle Énergie NB avant 16 h le 8 mai 2009. Distribution et service à la clientèle Énergie NB doit répondre aux questions écrites avant 12 h le 19 mai, 2009. En cas de réponse incomplète, les personnes inscrites doivent informer par écrit Distribution et service à la clientèle Énergie NB ainsi que la Commission et ce, au plus tard le 20 mai 2009, à 16 h, avec les motifs en appui de leur position. Les personnes inscrites seront également en mesure de poser des questions et de présenter des mémoires lors de l'audience publique. Des plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de la Commission ou en contactant la Commission.

Lillian Gilbert
Corporation de distribution et service
à la clientèle Énergie NB
515, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4X1
Tél. : (506) 458-4022 / Tlc. : (506) 458-4000
Courriel : lgilbert@nbpower.com
and nbpdiscoregulatory@nbpower.com
Site Web : [www.nbpower.com/en/
customers/regulatory/regulatory.aspx](http://www.nbpower.com/en/customers/regulatory/regulatory.aspx)

Lorraine R. Légère
Secrétaire
Commission de l'énergie et des services
publics du Nouveau-Brunswick
C.P. 5001
Market Square
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4Y9
Tél. : (506) 658-2504 / Tlc. : (506) 643-7300
Courriel : lrlegere@nbeub.ca
and general@nbeub.ca
Site Web : www.nbeub.ca